

Décision n° EI-2024-61 portant sur l'accréditation du programme de Master en Biotoxicologie appliquée à l'industrie, à l'environnement et la santé (BTA), délivré par le Centre d'excellence africain « environnement, santé, sociétés » (CEA-AGIR) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2024_CONV6 du 19 mars 2024 relative à l'évaluation/accréditation du Master en Biotoxicologie appliquée à l'industrie, à l'environnement et la santé (BTA), délivré par le Centre d'excellence africain « environnement, santé, sociétés » (CEA-AGIR) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 25 octobre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que Master en Biotoxicologie appliquée à l'industrie, à l'environnement et la santé (BTA), délivré par le Centre d'excellence africain « environnement, santé, sociétés » (CEA-AGIR) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le master en Biotoxicologie appliquée à l'industrie, l'environnement et la santé (BTA) répond à un enjeu majeur en termes de santé publique pour le pays. En ce sens, il s'insère parfaitement dans les axes stratégiques de l'UCAD et son adossement au Centre d'excellence africain (CEA) AGIR Environnement, Santé, Sociétés est cohérent. Son adossement à la recherche est bon, il est principalement assuré par le laboratoire de toxicologie et hydrologie mais aussi d'autres laboratoires reconnus de l'UCAD ou internationaux. Ces relations avec d'autres laboratoires étrangers nourrissent des mobilités entrantes de chercheurs qui interviennent au sein du master BTA. Comme ce master vise une spécialisation pointue peu enseignée en Afrique de l'Ouest ou du Centre, il accueille également en mobilité entrante des étudiants issus de ces régions. En ce sens, son ouverture à l'internationale est très bonne. Les relations avec le monde-socio-économique sont surtout centrées sur les organismes du secteur public mais très peu au sein d'entreprises chimiques qui accueillent à ce jour peu de stagiaires et de diplômés.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le master BTA s'est récemment structuré en trois semestres d'enseignement et un semestre de stage pour correspondre au système LMD. Cette réorganisation devrait permettre aux étudiants inscrits à temps plein de finaliser leur master en deux ans, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, si les méthodes pédagogiques sont diversifiées, la place des travaux pratiques en toxicologie est insuffisante et l'organisation pédagogique ne s'adapte pas à la diversité du public accueillis composé d'une part de médecins et pharmaciens et d'autre part d'étudiants issus de licences scientifiques.

Les unités d'enseignement (UE) optionnelles en deuxième année favorisent une spécialisation adéquate mais mériterait d'être conforté en enseignement d'épidémiologie en direction notamment des étudiants n'ayant pas suivi cet enseignement préalablement (diplômés de licence).

L'ouverture à l'international du master se fait à travers des conférences ou enseignements d'enseignants-chercheurs étrangers et un enseignement en langue. L'absence de certification des compétences linguistiques peut être un frein à la mobilité des étudiants et diplômés.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Le master BTA suit son attractivité auprès de divers publics grâce à une promotion active sur plusieurs canaux et à son ouverture à des étudiants de différentes disciplines et nationalités. Malgré cette stratégie, une baisse des candidatures et des admissions est observée depuis l'année universitaire 2021-2022 à l'entrée du master 1, baisse partiellement comblée par les admissions parallèles en master 2. Cette baisse des effectifs est liée au fait que pour cette formation payante, les étudiants relevant de la formation initiale ne peuvent plus bénéficier de bourse depuis 2022.

La réussite des étudiants est surveillée de près, bien que les retards de soutenance diminuent le taux de réussite. La nouvelle organisation devrait permettre de limiter ces décalages mais la formation doit être attentive à ce que la diplomation pour les étudiants relevant de la formation initiale se fasse dans les deux ans et pour le public relevant de la formation continue dans les 3 ou 4 ans au maximum.

L'insertion professionnelle des diplômés est analysée, révélant une orientation majoritaire vers les domaines académique (doctorat) ou public plutôt que vers les métiers de toxicologues et de cadres scientifiques dans divers secteurs de l'industrie.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le master BTA s'appuie sur une infrastructure claire, précise et fonctionnelle. Bien que disposant de moyens provenant de l'université et du CEA AGIR, la formation gagnerait à disposer d'une salle de TP en biologie cellulaire. Les enseignants n'utilisent pas les ressources numériques mises à disposition par l'université fragilisant ainsi la traçabilité dans le temps et la sécurité des informations mises à disposition des étudiants. L'évaluation des enseignements et la méthodologie de leur mise en place est en construction et mériterait d'être optimisée afin que les résultats soient communiqués à chaque enseignant dans un souci de démarche d'amélioration continue. Les démarches qualité et éthique sont bien encadrées au sein de structures à différents niveaux allant de l'établissement au master lui-même.

Article 2

Le Master en Biotoxicologie appliquée à l'industrie, à l'environnement et la santé (BTA), délivré par le Centre d'excellence africain « environnement, santé, sociétés » (CEA-AGIR) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- La formation devrait proposer des aménagements d'emplois du temps modulaires ainsi que des tarifs modulés suivant la nature du public. L'organisation de la formation en distanciel et en périodes bloquées de présentiel devrait la rendre plus attractive aux médecins et pharmaciens ou aux étudiants de la sous-région.
- Les soutenances de stages devraient être organisées afin qu'elles s'effectuent au cours de l'année universitaire. De ce fait, le master respecterait le modèle LMD et pourrait présenter des résultats de réussite beaucoup plus cohérents.
- Les contenus pédagogiques relatifs à l'épidémiologie et les moyens matériels mis à disposition pour la pratique en toxicologie doivent être renforcés afin que le master remplisse pleinement son rôle indispensable en termes d'enjeux de santé.
- La formation devrait exploiter le fait que le CEA AGIR possède un pôle « valorisation » pour conforter les liens avec le tissu industriel national.
- La formation se doit d'utiliser les ressources numériques mises à sa disposition par l'université (plateforme Moodle) et de changer son mode de fonctionnement actuel afin que l'information soit téléchargée et disponible de façons pérenne et sécurisée sur l'interface informatique de l'université.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER

[Faint, illegible text, likely a stamp or signature]